

Avis voté en plénière du 19 juin 2018

Les signes officiels de qualité et d'origine des produits alimentaires (SIQO)

Déclaration du groupe CFTC

L'objectif du SIQO de faire reconnaître, protéger et mieux valoriser le travail, le savoir-faire, le territoire, la qualité des productions des producteurs répond-il bien aux évolutions sociétales des consommatrices et des consommateurs ? Rien n'est moins sûr !

En effet, ce système de valorisation des produits agricoles et agro-alimentaires est devenu très complexe en raison du nombre des signes et de leur articulation entre le droit national et le droit de l'Union européenne. Les consommateurs et consommatrices s'y retrouvent difficilement. Cette opacité nuit à l'efficacité de ces moyens de valorisation représentant pourtant un véritable moteur pour l'agriculture.

L'agriculture biologique est caractérisée par deux logos l'un français (AB) et l'autre européen (l'Eurofeuille). Si le premier est bien connu des français, le deuxième, obligatoire, recouvre des caractéristiques et des exigences sur les produits biologiques européens méconnus des consommateurs et consommatrices. Aussi le groupe CFTC approuve la préconisation 6 qui propose une expérimentation d'un nouveau SIQO « agriculture biologique locale et équitable » par sa dénomination et qui reprendrait les caractéristiques actuelles du SIQO AB en intégrant d'autres critères que sont la proximité entre les lieux de production, la transformation et la commercialisation. Les rapporteurs proposent que cette expérimentation puisse être étendue à l'Eurofeuille qui pour le moment identifie les produits issus d'une agriculture biologique conforme aux règles européennes !

Les SIQO indices géographiques ont des degrés de protection différents. Les sigles proches AOC, AOP entraînent confusion auprès des consommateurs et nécessitent une clarification. La CFTC s'interroge sur la crédibilité de l'application du sigle IGP sur un produit alimentaire qui n'aurait de rattachement à un territoire que du fait de sa transformation. C'est oublié que la traçabilité du produit, les règles qui le régissent ont autant d'importance que le savoir-faire qui ne peut participer seul, de la qualité d'un produit. Elle approuve donc pleinement la préconisation 3 qui demande qu'au critère de transformation déjà existant d'un produit alimentaire, soit ajoutée la zone géographique de la matière première principale et qu'elle soit bien circonscrite.

Parmi toutes les préconisations qui ont notre approbation, une a retenu particulièrement notre attention c'est l'esprit de coopération et d'accompagnement qui pourrait s'instituer entre les pays développés et les pays en voie de développement en leur permettant d'acquérir des SIQO qui valoriseraient leurs produits agricoles spécifiques à leur région dans le but d'enrayer l'exode rural.

Le groupe CFTC félicite les rapporteurs sur la clarté de leur écrit, sur son agencement, sur sa concision tout en étant percutant. Il espère que cet avis sera éclairant pour les consommatrices et consommateurs et atteindra l'objectif des SIQO : valoriser le travail de production et de transformation d'un produit agricole et agroalimentaire.